



REGLES DE PRISE EN CHARGE 2024

Entreprises de 11 à 49 salariés

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024



Décembre 2023

Qui sommes-nous ?

Depuis le 1er avril 2019, **OCAPIAT** est agréé opérateur de compétences (OPCO) par le Ministère du travail. Notre OPCO est né de la **fusion du FAFSEA et d'OPCALIM**. La loi «*pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel*» place **OCAPIAT** en position d'**acteur incontournable de la formation et de l'apprentissage**, qu'il finance désormais. Aujourd'hui, **345 salariés** sont à votre écoute pour assurer ces missions.



La coopération agricole, l'agriculture, la production maritime, la transformation alimentaire et les territoires.

Chiffres clés :

50 branches autour de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires.

185 000 entreprises adhérentes et dirigeants non-salariés (filiale pêche et cultures marines) dont 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés.
(93,5% d'entreprises de moins de 11 salariés)

1,28 million de salariés représentés dont 46 % travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés.



Organisation d'OCAPIAT

OCAPIAT, un OPCI ancré dans les territoires



OCAPIAT est implanté dans toute la France avec 15 directions régionales et le service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime.

Notre opérateur de compétences est majoritairement rural, et chaque territoire a ses spécificités. Raison pour laquelle OCAPIAT a fait le choix de couvrir tout le territoire par des conseillers de proximité.

Entreprises de moins de 11 salariés

Direction Gestion Siège

153 rue de la Pompe – CS 60742 – 75179 PARIS CEDEX 16

☎ 09.70.19.55.10

📧 Nous contacter

Entreprises de 11 salariés et plus

Direction régionale de votre région administrative

Consultez les coordonnées de votre direction régionale via la carte de France ci-dessous

Entreprises des secteurs pêche, cultures marines et coopération maritime

(quel que soit l'effectif de votre entreprise)

Service PCMCM d'OCAPIAT

6 rue des Senneurs, 29900 Concarneau

☎ 02.98.97.26.52

📧 Nous contacter

Espace Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime



Directions Régionales
Gestion
Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime





Organisation en région Normandie

Directrice régionale
Martine ALLARD-DEMUYS

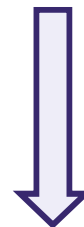
Animateur régional
Emmanuel PROUVOST

emmanuel.prouvost@ocapiat.fr

06 71 57 60 97

3 Conseillères aux entreprises

Conseillère aux actifs
Myriam TOUZEAU



Direction Régionale
Normandie
normandie@ocapiat.fr

02 31 28 57 42

Départements	Conseillers	Mail	Téléphone
Manche et Orne (IA)	Muriel ZEEMAKORN	muriel.zeemakorn@ocapiat.fr	06 71 03 89 73
Calvados et Orne (Agri)	Aline LEJUMEL	Aline.lejumel@ocapiat.fr	06 31 93 31 80
Seine Maritime et Eure	Elise DIEDHIOU	Elise.diedhiou@ocapiat.fr	06 51 82 56 62

Les missions de notre OPCO

- Soutenir financièrement les projets de formation et de recrutement en alternance ;
- Développer les compétences des actifs (salariés ou futures recrues...) au sein des entreprises adhérentes ;
- Accompagner les branches professionnelles dans la définition de leur politique de formation et de certification.

Nos publics :



ENTREPRISES



ACTIFS ET
FUTURS ACTIFS



OF & CFA

Les principaux axes de l'ODS OCAPIAT



Appui-conseil en RH

L'évaluation des pratiques et le diagnostic de situation et d'opportunité formation. La possibilité de trouver des ressources, dispositifs adaptés et des financements.



Développer les compétences

Former, développer, sécuriser les compétences



Faciliter l'embauche

Recruter et intégrer par la promotion de solutions innovantes et par l'alternance



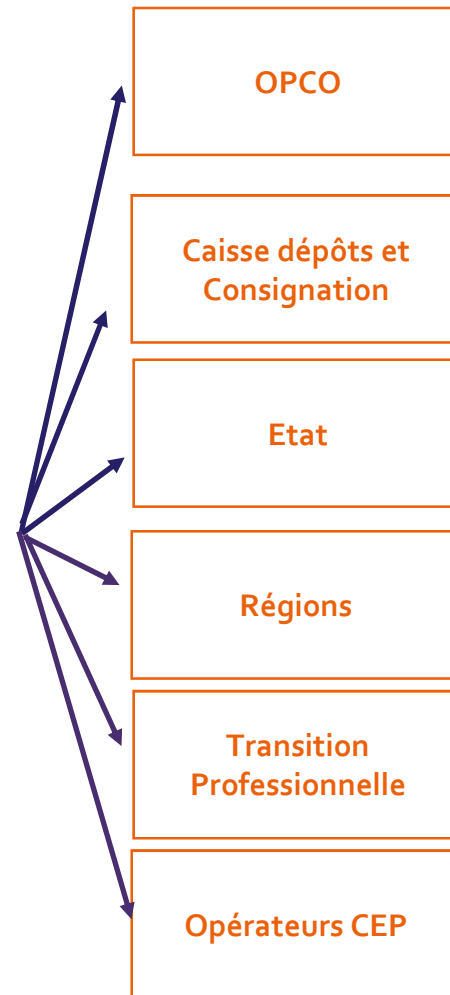
Services en ligne

Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement, d'intégration, de formation et de pilotage des actions RH.



CONTRIBUTIONS

Formation et apprentissage



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



1. Contexte :

- De fortes contraintes budgétaires sur le Plan de Développement des Compétences des entreprises moins de 50 salariés
- Des modalités d'attribution des dotations financières aux OPCO par France Compétences dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2025



2. Enjeux :

- Maintenir et développer un fort niveau d'accès à la formation des salariés dans les TPE-PME qui est passé de 9% à 22% entre 2019 et 2022
- Assurer l'accompagnement et la satisfaction des besoins de nos adhérents
- Piloter les budgets pour optimiser les ressources disponibles
- Satisfaire les indicateurs fixés dans la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) signée avec l'Etat



C'est au regard de ces éléments que le Conseil d'Administration d'OCAPIAT du 11 octobre 2023 a décidé de faire évoluer son offre de services à compter de janvier 2024 :





• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

CATALOGUE DE FORMATIONS OCAPIAT: REGLES DE PRISE EN CHARGE 2024

<50
salariés

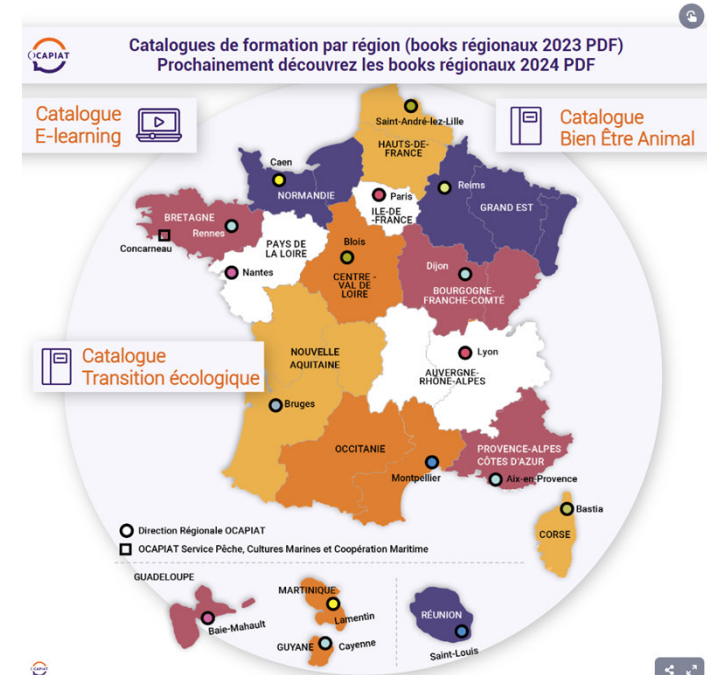
* Accessible directement depuis notre site internet:

<https://www.ocapiat.fr/catalogue-de-formations-et-financement/>

* Réservé aux entreprises de moins de 50 salariés

* Le catalogue de formations permet aux entreprises et aux salariés :

- D'accéder à des formations de **courte durée** sélectionnées par OCAPIAT.
- **Partout en France**
- **Sous différents formats** : présentiel, distanciel ou mixte (présentiel + distanciel)



TROUVER UNE FORMATION

Rechercher une formation

Régions

Organismes

Domaines

RECHERCHER



- Inscription **simplifiée**
- **Pas de plafond** dans le nombre de dossiers (sous réserve des fonds disponibles)



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

CATALOGUE DE FORMATIONS OCAPIAT: REGLES DE PRISE EN CHARGE 2024

<50
salariés

Process :

- 1/ Chercher la formation sur le catalogue en ligne
<https://offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#/home>
- 2/ Contacter l'organisme de formation pour valider les dates/places
- 3/ Inscrire son/ses salarié (s)
- 4/ Recevoir l'accord de prise en charge
- 5/ Tenir OCAPIAT informé de toute modification sur le dossier

Rappel :
Inscription au minimum 7 jours avant le démarrage de l'action

“L'offre régionale d'OCAPIAT a pour objectif de faciliter l'accès des entreprises à une offre de formation large et diversifiée pour un développement rapide des compétences de leurs salariés.”

Prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les entreprises de moins de 50 salariés (avec subrogation de paiement)
*** Dans la limite des fonds disponibles**



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : REGLES DE PRISE EN CHARGE 2024

<50
salariés

- Prise en charge financière d'action de formation ou de bilan de compétences ou de VAE initiés par votre entreprise, **uniquement avec un prestataire externe.**
- Libre choix de votre entreprise dans la mise en œuvre de l'action (choix de l'organisme - certifié QUALIOP1 , thème, calendrier, durée...).
- Plusieurs demandes de prise en charge possibles sans plafond annuel dans la limite des fonds disponibles.

OCAPIAT rembourse à votre entreprise 50 % des coûts éligibles (couts pédagogiques HT plafonnés à 1500€ par dossier par salarié)* dans la limite des fonds disponibles



**Obligation de faire une demande de prise en charge préalable à la formation
(de deux mois avant le démarrage de l'action jusqu'au 1^{er} jour de la formation)**

Nouveau process

- 1/Dépôt de votre demande idéalement avec la convention
- 2/ Instruction et accord sur la base des éléments déposés
- 3/ Envoi des justificatifs dans les 3 mois suivant la fin de formation (copie facture + certificat réalisation + convention)
Au-delà l'accord de prise en charge est caduc
- 4/Règlement par OCAPIAT



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET

<50
salariés

1/ Cliquer sur ocapiat.fr et sur « Mon espace OCAPIAT » pour accéder à votre compte extranet



2/ Cliquer sur ENTREPRISE



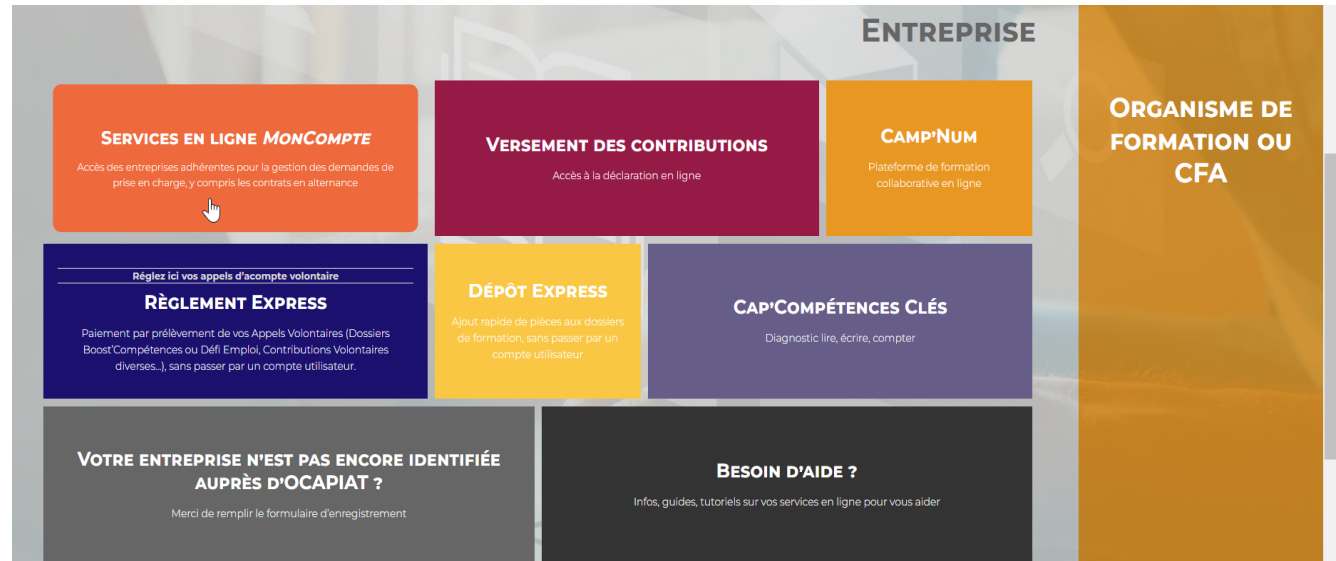


• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET

<50
salariés

3/ Cliquer sur
« Services en ligne
MonCompte »



4/ Cliquer sur « saisir une nouvelle
demande de financement »





BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET

<50
salariés

5/ Cliquer sur « Boost
Compétences »

SAISIR UNE NOUVELLE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE



Choix du dispositif de formation

Cliquez sur le dispositif choisi, puis sur le bouton [Suivant].

Si vous avez plusieurs entreprises dans la liste ci-dessus, assurez-vous d'avoir sélectionné celle concernée par votre demande.

Pour en savoir plus sur le dispositif, vous pouvez visualiser sa fiche de présentation en cliquant sur l'icône "?".

JE FORME MES SALARIES

OFFRE REGIONALE (CATALOGUE) ?

BOOST COMPETENCES ?

TSF ?

PRP ?

FORMATION TUTEUR ?

VOLONTAIRE / AUTRES ?

PARCOURS CLEA ?

PARCOURS CQP ?

CONTRAT PRO-A ?

FORMATION INTERNE ?

Je forme mes salariés en choisissant
librement mon organisme

6/ Remplir tous les champs
demandés

SAISIR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1 La formation BOOST COMPETENCES (101) 2 L'organisme de formation / Formateurs 3 Les coûts 4 Le/les stagiaire/s 5 Récapitulatif & Justificatifs



L'action de formation - BOOST COMPETENCES (101)

Intitulé de la formation *

CACES

Date de début *

21/12/2023

Date de fin *

21/12/2023

Durée en heures *

7

Type de formation *

En organisme de formation avec des salariés d'autres entreprises (inter-entrep)

Qualification visée *

Attestation

Formation entrant dans le cadre du « bilan récapitulatif de parcours à 6 ans » du salarié stagiaire

* champs obligatoires

VALIDER & SUIVANT >



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET

<50
salariés

7/ Rechercher l'organisme de formation (l'idéal est la recherche sur le seul critère SIREN)

SAISIR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1 La formation BOOST COMPETENCES (101) — 2 L'organisme de formation / Formateurs — 3 Les coûts — 4 Le/les stagiaire/s — 5 Récapitulatif & Justificatifs

Rechercher l'organisme de formation

Remplissez un ou plusieurs critères, puis cliquez sur [Rechercher].
Si vous ne trouvez pas l'organisme, n'hésitez pas à changer de critère ou élargissez votre recherche en mettant un seul critère, comme le code postal ou les premiers chiffres du SIRET.

Raison sociale de l'organisme de formation

SIREN ou SIRET
SIREN ou SIRET

Numéro de déclaration

Code postal

RECHERCHER

< PRÉCÉDENT

8/ Compléter le coût de la formation

SAISIR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1 La formation BOOST COMPETENCES (101) — 2 L'organisme de formation / Formateurs — 3 Les coûts — 4 Le/les stagiaire/s — 5 Récapitulatif & Justificatifs

Coûts de la formation

Pour chacun des types de coûts, choisissez s'il est global ou par stagiaire. S'il est global, remplissez le champ correspondant. S'il est individuel (par stagiaire), vous le remplirez dans l'écran suivant.
Si vous n'avez pas de coût pour un ou plusieurs items, cliquez sur "Non-demandé".

Coûts pédagogiques Par stagiaire Global

Frais pédagogiques divers Non-demandé Par stagiaire Global

Coûts de salaires Non-demandé Par stagiaire Global

Coûts pédagogiques € 500

Frais pédagogiques divers €

Coûts de salaires €

< PRECEDENT

VALIDER & SUIVANT >



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET

<50
salariés

9/ Rechercher le salarié

SAISIR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1 La formation BOOST COMPETENCES (101) — 2 L'organisme de formation / Formateurs — 3 Les coûts — **4 Le/les stagiaire/s** — 5 Récapitulatif & Justificatifs

Sélection des bénéficiaires

Selectionnez le(les) bénéficiaire(s) parmi les salariés enregistrés pour l'entreprise en utilisant la barre de recherche ci-dessous.
Si le salarié, n'est pas enregistré, cliquez sur [Ajouter un bénéficiaire / salarié]

Nom Prénom Y compris les salariés sortis/désactivés

10/ Joindre les justificatifs

Déposer vos justificatifs

CLIQUEZ POUR IMPORTER

Tableau de vos justificatifs importés

Aucune donnée

Vos commentaires

Attention, il s'agit de compléments d'informations que vous communiquez à OCAPIAT pour le dossier de formation en cours.
En aucun cas ces commentaires servent à dialoguer avec OCAPIAT

Saisissez vos éventuels commentaires

Dépôt d'un justificatif

Choisissez votre type de justificatif

Type de justificatif *

Search

- Annexe pédagogique (uniquement formation interne)
- Certificat de réalisation
- Convention de formation signée par l'employeur et l'organisme de formation
- Copie facture Organisme Formation



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

BOOST COMPETENCES : DEMANDE PREALABLE SUR EXTRANET



11/ Transmettre la demande à OCAPIAT



Vos commentaires

Attention, il s'agit de compléments d'informations que vous communiquez à OCAPIAT pour le dossier de formation en cours de saisie.
En aucun cas ces commentaires servent à dialoguer avec OCAPIAT

Saisissez vos éventuels commentaires 

0 / 400

[TRANSMETTRE LA DEMANDE À OCAPIAT](#) [ENREGISTRER POUR FUTURS COMPLÉMENTS](#)



ODS 2024 : FORMATIONS INTERNES

NOUVEAU EN 2024

<50
salariés

1 demande de
prise en charge
préalable par
action de
formation

Action de formation interne
(présentielle, FOAD* ou AFEST**)
entre 3 et 70 heures

Prise en charge des coûts pédagogiques :
**50% des coûts pédagogiques sur la base d'un
forfait de 20€ HT par heure et par stagiaire**
réglés par OCAPIAT à l'entreprise
dans la limite de 5 stagiaires par dossier

Versement
direct à
l'entreprise

**DPC à faire via les extranets au plus tôt 2 mois
avant le début de la formation jusqu'au jour de
démarrage de l'action**

Justificatifs à l'engagement:

Programme type annexe pédagogique avec
informations obligatoires (modèle Ministère du Travail
mis à disposition par OCAPIAT)

**Dépôt des justificatifs de réalisation sur les
extranets au plus tard 3 mois après la fin de la
formation**

Au-delà, l'APEC OCAPIAT est caduc

Justificatifs au règlement :

Certificat de réalisation
(modèle Ministère du Travail mis à disposition par
OCAPIAT)+ si parcours en situation de travail/AFEST :
formulaire AFEST A1 et A2 (mis à disposition
sur <https://www.ocapiat.fr/ressources-generales/>)

*Formation ouverte et à distance

**Action de Formation en Situation de Travail

<https://www.ocapiat.fr/la-formation-interne/>



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

OFFRE DE SERVICES : AUTRES DISPOSITIFS

<50
salariés



TSF, une action pour vous aider à gérer le partage de vos expertises internes.

<https://www.ocapiat.fr/actions-diagnostics-rh/transfert-de-savoir-faire/>



PRP, une action pour vous aider à intégrer la santé-sécurité dans vos activités.

<https://www.ocapiat.fr/actions-diagnostics-rh/prevention-des-risques-professionnels/>



Je souhaite ou j'intègre de nouveaux collaborateurs en contrats en alternance

<https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>



<https://www.ocapiat.fr/prestation-conseil-rh/>

**Une prestation
personnalisée
pour répondre
à vos besoins RH**



ACTUALITES OCAPIAT

• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •



OCAPIAT [Entreprises](#) [Particuliers](#) [Prestataires](#) [Branches professionnelles](#) [Outils](#) [A propos](#) [Contact](#)

MON ESPACE OCAPIAT

CAP VERS VOS COMPÉTENCES

Nous sommes l'opérateur des Compétences (OPCO) pour la coopération agricole, l'agriculture

VOTRE RECHERCHE ICI : EXEMPLE « CATALOGUE DE FORMATIONS » **CHERCHER**

CAP VERS L'ALTERNANCE



OCAPIAT

MON ESPACE OCAPIAT

Authentification

Pour votre toute première connexion, nous vous invitons à changer de mot de passe. Cliquez sur "Mot de passe oublié".

?

🔒

[Identifiant de connexion oublié ?](#) [Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

Besoin d'un rappel de votre identifiant ou du mail lié à votre compte ? [Cliquez ici](#)

Nouvel utilisateur ? [Créer votre compte utilisateur](#)



TROUVER UNE FORMATION

Rechercher une formation

Régions Organismes Domaines

RECHERCHER



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Merci
de votre attention